



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

35 - CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL – POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE, ACTIONS 2025

Pour l'année 2025, plusieurs actions ont été développées sur notre territoire, répondant aux objectifs des politiques éducatives :

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes,
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire,
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme,
- Favorise l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant une meilleure intégration sociale,
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2025, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (dans le cadre de la CTG) est prévue à hauteur de :

- 31 311,23 € (somme versée directement au Centre Social La-haüt et à Léo Lagrange),
- 6 199 € (somme versée directement à la Mairie pour le poste de coordinateur jeunesse).

Pour l'année 2025 et dans le cadre de la convention de financement des ALSH associatifs sur la commune d'Oloron Sainte-Marie, la participation de la CCHB est prévue à hauteur de 133 000 €

Règlement par la Commune des actions pour l'année 2025 :

Il est soumis au Conseil municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Les versements seront effectués en 1 fois sous forme de subvention.

OPERATEUR	MONTANT
Centre Social 4-6 ans	10 500 €
Centre Social Pré-Ados	7 067 €
Radio Oloron	5 100 €
TOTAL	22 667 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions prévues en crédit au BP 2025 sur la ligne 6574001,

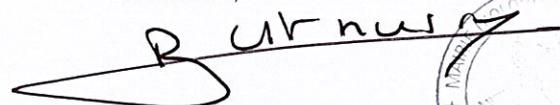
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn relative au financement des ALSH associatifs dans le cadre de Contrat Territorial Global avec la CAF et donc encaisser les sommes relatives à ce financement sur la ligne 747510 prévus au BP 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir de la CAF 64 le financement prévu pour le poste de coopérateur CTG sur la thématique jeunesse inscrit au BP 2025 sur la ligne 474806.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 26/06/2025

